



N°70 – février 2017 – Emploi, travail et revenu

Édito : Trois pôles pas toujours liés

Le travail et l'activité

Pierre-Yves Gomez et le travail qui fait société

Quelques tentatives de quantification / Le contrat de travail unique / Le labeur et l'ouvrage

Les membranes osmotiques de l'emploi

Les « inutiles » de Pierre-Noël Giraud

Les revenus du travail / Les prestations sociales / Donner un revenu au travail hors l'emploi ?

L'expérimentation « Territoire Zéro chômeur de longue durée »

Édito : Trois pôles pas toujours liés

En ces premiers mois d'année 2017, on entend parler, sur fond de campagne présidentielle, à la fois de revenu inconditionnel et d'emplois fictifs.

L'emploi fictif, c'est le revenu tiré d'un emploi pour lequel on perçoit un salaire sans travailler (avec une variante, en travaillant pour quelqu'un d'autre que le payeur).

Le revenu inconditionnel, qu'on le nomme universel, de base, etc., est une forme de prestation sociale. Celles-ci sont une espèce de revenu, pouvant être lié directement ou indirectement à l'emploi, suppléer à son manque, ou ne pas avoir de rapport avec lui. Le revenu inconditionnel, forme ultime des prestations sociales, est selon les uns la condition de la liberté du citoyen, selon les autres le pourboire de l'inutilité, le *panem et circenses* de la plèbe romaine.

Sans prétendre faire le tour de la question, nous avons pensé utile de proposer quelques réflexions sur le triangle Travail Emploi Revenu.

Si on définit l'emploi comme la fonction stable dans une organisation, le travail comme l'activité productive de biens et de services, le revenu comme la réception d'une contribution monétaire, la théorie économique pose que l'emploi suppose le travail et procure un revenu.

Mais dans la réalité de nos sociétés de ce début du XXI^e siècle, on peut constater la relation n'est pas si simple. On peut même considérer que l'emploi, le travail et le revenu sont trois réalités dans une relative autonomie les unes par rapport aux autres, si l'on veut bien garder à l'esprit que le travail produit des biens et services qui ne sont pas forcément marchands.

En examinant les différentes possibilités de couplage des trois pôles, on a donc :

- L'emploi, le travail et le revenu : c'est le cas "normal" du salarié en CDI, du fonctionnaire, de l'indépendant dont les affaires fonctionnent correctement (et que les banques prennent au sérieux).
- Le travail sans emploi et sans revenu, c'est le cas de la femme "sans profession" ("cent professions" disait ma vieille mère) qui accomplit dix heures par jour de tâches domestiques, de la préparation des repas au convoyage des enfants¹, c'est le jeune qui retape la maison familiale en

¹ La nullipare pourvue d'une femme de ménage six jours par semaine n'entre pas dans cette catégorie.

"contrat d'activité"⁷ aux caractéristiques différentes mais toujours censé permettre, alternativement ou simultanément, de travailler et de se former, voire de se livrer à des activités bénévoles, il a commencé à trouver une expérimentation avec l'opération "Territoire zéro chômeur de longue durée" initié par ATD Quart Monde⁸ (voir encadré p.7).

Pierre-Yves Gomez et le travail qui fait société

« Apporter son concours à ce mouvement de production, c'est donc entrer soi-même dans la suite des efforts nécessaires pour que se renouvelle et se développe la communauté à laquelle on appartient. Les migrants savent qu'il en va de leur dignité de trouver du travail dans le pays qui les accueille s'ils veulent bénéficier d'une solidarité concrète, avec des gens qui comptent sur eux, et non de la bienfaisance publique ; il en est de même pour les jeunes sans perspective de travail qui se trouvent sans situation, comme des migrants de l'intérieur ; de même aussi le chômeur qui se sent exilé, exclu des relations de travail ; de même les personnes âgées encore valides, reléguées dans des maisons de retraite, sommées de ne rien faire, passent leur fin de vie dans une oisiveté végétative ponctuée de jeux de cartes et de fêtes dérisoires – une inactivité qui les retranche de la société vivante pour les reléguer dans le monde des fantômes. »

Pierre-Yves Gomez, Intelligence du travail, Desclée de Brouwer, 2016

Quelques tentatives de quantification

Une étude de l'INSEE en 2010 évaluait, selon la définition plus ou moins extensive des activités productives, le temps consacré à la production domestique sur une année en France à une à deux fois le temps de travail rémunéré. « Avec des choix intermédiaires de champ et de valorisation, cette production est évaluée à 33% du PNB. »⁹

En 2004, une étude d'Économie et statistique évaluait le bénévolat auprès d'associations et autres organisations sans but lucratif à 820 000 emplois équivalent temps plein pour la France métropolitaine (une valorisation monétaire serait de 12 à 17 milliards d'euros, soit de 0,75 % à un peu plus d'1% du PNB, selon les variantes retenues)¹⁰.

On voit que les masses sont sensiblement différentes. Le plus gros du travail effectué, c'est le travail domestique, ensuite, le travail rémunéré, le travail bénévole hors du cercle familial arrivant très loin derrière.

varier, pour permettre un retour à l'emploi le plus efficace, ainsi que le recommande Emmaüs pour les publics les plus éloignés du travail. »
https://fr.scribd.com/document/335650796/Manifeste-economique-pour-la-societe-de-travail#from_embed

⁷ À ne pas confondre, entre autres, avec le "contrat d'activité" de l'Institut national de recherches archéologiques préventives, une sorte de contrat de mission de droit public ni avec le "contrat d'activité pour une performance durable de Renault en France", accord social signé en 2017 entre les partenaires sociaux de cette entreprise !

⁸ La loi n° 2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée « dessine une autre voie dans la lutte contre le chômage de longue durée en réaffectant les coûts dus à la privation durable d'emploi pour aider à financer de manière pérenne des emplois, socialement utiles, pour les territoires et non concurrentiels avec ceux existants localement. Concrètement, elle vise à tester pour cinq ans l'embauche en CDI et au SMIC, dans dix micro-territoires au maximum, de chômeurs de longue durée inscrits depuis plus d'un an à Pôle emploi via des entreprises de l'économie sociale et solidaire spécialement créées pour l'occasion ou émanent d'entreprises sociales existantes. » <http://www.zerochomeurdelongueduree.org/>

⁹ Delphine Roy, division Redistribution et politiques sociales, Insee, Le travail domestique : 60 milliards d'heures en 2010, Insee Première – No 1423, Paru le : 22/11/2012

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2123967>

¹⁰ Lionel Prouteau et François-Charles Wolff, Le travail bénévole : un essai de quantification et de valorisation, Économie et statistique Année 2004 Volume 373 Numéro 1 pp. 33-56

http://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_2004_num_373_1_7257

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1376446?sommaire=1376452&q=travail+b%C3%A9n%C3%A9vole>

Le contrat de travail unique

On nous présente aussi un contrat unique cher à Jean Tirole¹¹, CDI, dont les avantages pour le salarié, et donc les obligations pour l'employeur, augmenteraient avec l'ancienneté. Philippe Martinez propose même qu'en cas d'accident (comme la fermeture d'une usine) le salarié retrouve obligatoirement son salaire et son ancienneté chez le nouvel employeur. Le statut du fonctionnaire d'État appliqué à l'ensemble de la population... Si ce contrat unique est censé mettre fin à la "dualité" du marché du travail, il risque bien au contraire d'aggraver les choses, en poussant les employeurs à récuser l'idée même du salariat et en faisant appel aux indépendants et autres autoentrepreneurs, même sous l'épée de Damoclès de la requalification, épée qui peut d'ailleurs être écartée par le recours à des salariés d'entreprise de portage salarial. Et que dire de l'artisan dont le chiffre d'affaires ne permet plus de payer son compagnon voire lui-même ?

Le labeur et l'ouvrage

Le travail, qu'il soit marchand ou familial, peut être libérateur ou aliénant. Le travailleur peut accomplir un pénible labeur ou réaliser une œuvre, et ce n'est pas lié aux conditions de travail. Un travail fatigant, dangereux, peut être valorisant, les mineurs de fond avaient le sentiment de faire "de la belle ouvrage" ; à l'inverse, un travail sans pénibilité physique, correctement rémunéré mais répétitif et/ou sans perspectives conduit certains salariés à développer la maladie de l'ennui au travail¹². Notons que le travail bénévole est rarement asservissant, du fait de la facilité dont dispose la personne de le quitter sans préavis ni justification¹³.

Les membranes osmotiques de l'emploi

Le terme d'exclusion, paraît laisser croire qu'il y a un « en-dehors » de la société, ce qui n'a pas de sens. L'exclu appartient à une société mais celle-ci ne lui reconnaît pas d'utilité. Plutôt qu'une position binaire insertion exclusion (*insiders, outsiders*) qui renvoie à une société duale, il conviendrait plutôt de parler de cercles concentriques : l'oligarchie du pouvoir et des réseaux ; le mode protégé du salariat permanent de la Fonction publique et des grandes entreprises ; celui du salariat plus ou moins précaire et du chômage indemnisé ; le monde des contrats temporaires, du temps partiel imposé, du chômage pas ou mal indemnisé ; puis celui des fins de droits, des allocations sociales non contributives. Il y a des mouvements entre ces cercles mais ils sont surtout centrifuges, chaque cercle semblant délimité par une membrane osmotique qui laisse passer bien plus facilement les individus de l'intérieur vers l'extérieur que le contraire.

¹¹ « Il est essentiel de retourner à un système unique, mais modulé de façon à faciliter l'entrée des jeunes sur le marché du travail et la réinsertion des chômeurs, sans créer les effets de seuil présents dans le système actuel. Ceci peut être fait en utilisant deux instruments. Le premier, qui existe déjà, est celui d'une période d'essai, pendant laquelle l'entreprise et le salarié peuvent terminer la relation de travail, sans droits ni devoirs. Le second est l'introduction d'une augmentation progressive des droits des licenciés et des devoirs des entreprises en fonction à la fois de l'ancienneté dans l'entreprise et de l'expérience récente du salarié sur le marché du travail. » Protection de l'emploi et procédures de licenciement, Rapport Olivier Blanchard et Jean Tirole, La Documentation française. Paris, 2003 - <http://www.cae-eco.fr/IMG/pdf/044.pdf>

¹² Il faut dire *bore out* pour donner l'impression que les sociologues anglo-saxons l'ont inventé.

¹³ « Ce sont les seuls travailleurs qui peuvent licencier leur employeur sans indemnité ni préavis », dit Germain Bertrand, un économiste qui a beaucoup écrit sur le travail bénévole.

Les "inutiles" de Pierre-Noël Giraud

Pierre-Noël Giraud met l'accent sur l'inutilité qu'il appelle la plus forte des inégalités. Quels sont les inutiles ?

De plus en plus d'hommes (hommes et femmes) sont économiquement inutiles à eux-mêmes et aux autres. Dans nos pays, ce sont des chômeurs de longue durée ou ceux qui enchaînent des petits boulots ; dans les pays émergents, des paysans qui n'ont pas assez de terre, des habitants des bidonvilles. Mais ceux qui sont économiquement inutiles peuvent être socialement utiles.

L'emploi qui permet de vivre décemment est accessible par la formation, cependant, il y a de plus en plus de gens « dans la trappe du chômage de longue durée agrémenté de petits boulots » qui forment « le bitume des inutiles » dans les soutes des pays comme la France, avec au-dessus d'eux les emplois sédentaires qui ne traversent pas les frontières mais peuvent être en compétition entre eux (« l'état liquide ») et au sommet, « l'état gazeux » qui est celui des nomades¹⁴ que les firmes mettent en concurrence internationale, dans lequel il règne une forte agitation et où la mobilité est grande.

Pierre-Noël Giraud, L'homme inutile, du bon usage de l'économie, Odile Jacob, 2016

Les revenus du travail

Selon la théorie classique, le salaire, prix du travail, est déterminé par l'offre et la demande et s'établit au niveau du montant nécessaire à la subsistance du travailleur, y compris sa reproduction (frais nécessités par les enfants) ; une conception englobante du salaire de subsistance a conduit à y intégrer les frais de formation, bien entendu différents selon les niveaux de qualification.

Pour les néo-marginalistes, le salaire est déterminé par la productivité marginale du travail de la personne. Le revenu serait donc directement lié au travail. Mais quand on regarde la réalité des choses, on voit que, même dans le cas où le revenu provient d'un travail ou d'un emploi, il n'est nullement proportionnel au travail effectué.

Il est évidemment difficile de comparer différents types de travail mais on ne peut que constater que le même travail - cadre comptable ou standardiste, par exemple - n'est pas rémunéré de la même façon s'il est exercé dans une multinationale pétrolière, chez un prestataire au siège social d'une grande entreprise ou dans une PME de l'agroalimentaire.

Le niveau du revenu est moins lié à la qualification (montant de la reproduction de la force de travail) ou à l'apport (productivité du travail) qu'au fait d'appartenir à tel ou tel secteur, entreprise, profession. L'appartenance plus que l'apport.

Les prestations sociales

Les prestations sociales¹⁵ représentent le tiers du PNB français d'après Eurostat¹⁶. Fondées sur une logique d'assurance sociale, d'assistance ou de protection universelle, elles supposent toujours une

¹⁴ Emploi nomade ne signifie pas que son titulaire voyage : l'employé d'un hôtel à Paris occupe un emploi nomade parce qu'il est confronté à la concurrence d'un hôtel à Londres ou à Pékin. Assez proche de la distinction emplois exposés / abrités.

¹⁵ Définition de l'INSEE : « Les prestations sociales (ou transferts sociaux) sont des transferts versés (en espèces ou en nature) à des individus ou à des familles afin de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques.

Elles sont associées à six grandes catégories de risques :

- La vieillesse et la survie (pensions de retraite, pensions de réversion, prise en charge de la dépendance).

- La santé (prise en charge totale ou partielle de frais liés à la maladie, à l'invalidité, aux accidents du travail et aux maladies professionnelles).

- La maternité-famille (prestations familiales : prestations liées à la maternité, allocations familiales, aides pour la garde d'enfants).

- La perte d'emploi (indemnisation du chômage) et les difficultés d'insertion ou de réinsertion professionnelle.

- Les difficultés de logement (aides au logement).

- La pauvreté et l'exclusion sociale (minima sociaux : revenu minimum d'insertion - RSA, minimum vieillesse, etc.). »

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1562>

solidarité, simplement le champ et les modalités de celle-ci ne sont pas les mêmes. Malgré une progression de la part de la CSG depuis les années 2000, le financement de ces prestations reste fortement posé sur les cotisations sociales assises sur les revenus d'activité¹⁷, c'est-à-dire sur le travail rémunéré.

Revenu de substitution, de complément, abondement ? Les prestations sociales *largo sensu* sont à cet égard ambiguës : elles ont évolué dans le temps, et leur logique est différente, d'un temps à l'autre et d'une prestation à l'autre. On distingue classiquement les prestations d'assurance (contributives) et d'assistance (non contributives, sans contrepartie mais sous conditions de ressources et de besoins), une autre distinction peut être faite entre les prestations de complément (vous avez un revenu qui n'atteint pas un minimum considéré comme socialement acceptable, on vous le complète jusqu'à ce niveau) et celles d'abondement (vous avez un certain revenu, on vous en donne un peu plus). Elles peuvent être proportionnelles au revenu (la part du conjoint ou des enfants dans le calcul de l'IRPP) ou inversement proportionnelles (les allocations de rentrée scolaire), avec des marches, les effets de seuil....

Les prestations sociales *stricto sensu* : au niveau national il existe les allocations Familiales, le complément familial, l'allocation de soutien familial, la prestation d'accueil du Jeune enfant - allocation de base, le revenu de solidarité active (RSA), les aides au Logement, la prime d'activité, l'allocation aux adultes handicapés, l'aide pour une complémentaire Santé (ACS), l'allocation supplémentaire d'invalidité, la couverture maladie universelle complémentaire, la bourse de collègue, la bourse de lycée, l'allocation de solidarité spécifique, l'allocation de solidarité aux personnes âgées.

Sans oublier les allocations chômage, l'allocation temporaire d'attente, l'allocation de solidarité spécifique...

On trouve aussi pour les travailleurs salariés du régime général (c'est différent mais pas plus simple pour les autres régimes) l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, l'allocation journalière de présence parentale (AJPP), les prestations d'accueil du jeune enfant (PAJE) à savoir la prime de naissance, la prime d'adoption, l'allocation de base ; le complément de libre choix d'activité et la Prestation partagée d'éducation de l'enfant, le complément optionnel de libre choix d'activité (COLCA) pour les enfants datant d'avant le 1^{er} avril 2014 et le complément du libre choix du mode de garde pour ceux arrivés après le 1^{er} avril 2014, l'allocation de rentrée scolaire, la prime de déménagement... Et un raton laveur !

Ces prestations sont soumises ou non à condition de ressources (de l'année n-2), elles sont soumises ou non à un prélèvement ultérieur de 0,5% au titre de la CRDS...

On comprend pourquoi une part importante des personnes qui auraient droit à une ou des prestations ne le demandent pas.

Alors, un revenu universel qui rassemblerait toutes ces prestations dans une seule ? Cela aurait l'avantage de la simplicité et pourrait dégager du temps de traitement administratif qui pourrait être consacré à un accompagnement social. Mais cela présenterait l'inconvénient majeur de "raboter" certaines prestations existantes. D'ores et déjà des associations ont fait savoir qu'il n'était pas question de toucher à l'allocation d'adulte handicapé ; imagine-t-on les manifestations si, comme certains l'imaginaient quand le concept est apparu, les pensions de retraite devaient rejoindre le pot commun à redistribuer ?

Si une remise à plat intelligente serait la bienvenue, il serait vraisemblablement contre-productif de jouer au grand chamboule-tout.

¹⁶ Précisément 33,7% en 2013 [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/File:Expenditure_on_social_protection,_2003%E2%80%9313_\(%25_of_GDP\)_YB16-fr.png](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/File:Expenditure_on_social_protection,_2003%E2%80%9313_(%25_of_GDP)_YB16-fr.png)

¹⁷ « Les cotisations sociales, versées par les salariés et les employeurs, représentent près de 64% des recettes. Les autres ressources proviennent, à hauteur de 16%, des recettes de la contribution sociale généralisée (CSG), instituée par la loi de finances pour 1991[8] et, à hauteur de 12%, des autres impôts et taxes affectés à la sécurité sociale (ITAF). » <http://www.conseil-etat.fr/Actualites/Discours-Interventions/Impot-et-cotisation-quel-financement-pour-la-protection-sociale>

Donner un revenu au travail hors l'emploi

Être payé pour des activités bénévoles¹⁸, cet oxymore ne rebute pas tout le monde, la CFTC (Confédération Française des Travailleurs chrétiens) demandant un revenu contributif pour toute activité y compris familiale¹⁹. Les mauvaises langues diront que c'est une étatisation de la vie privée comme même les régimes communistes ne l'ont pas osé, d'autres se demanderont prosaïquement où prendre l'argent, sauf à considérer que le budget de l'État est un trésor sans fond.

L'expérimentation "Territoire Zéro chômeur de longue durée"

Des personnes privées d'emploi ou contraintes d'accepter des emplois précaires dans des conditions qui ne permettent pas une existence digne ; des besoins non satisfaits et des travaux utiles à la société ne sont pas réalisés parce qu'ils ne sont que partiellement solvables ; des allocations qui ne font qu'entretenir la pauvreté tout en coûtant à la collectivité nationale : pour en sortir, l'opération "Territoires zéro chômeur de longue durée" propose aux personnes privées durablement d'emploi et qui le souhaitent, un emploi en contrat à durée indéterminée au SMIC, à temps choisi, et adapté à leurs compétences. Plébiscité par le Conseil économique, social et écologique comme par le Parlement, cette expérimentation fait fortement réagir l'ultra gauche qui y voit « *une loi pour rentabiliser la pauvreté et en finir avec le rôle social que doit jouer l'État* » car elle va « *accélérer la fragilisation des droits collectifs de l'ensemble du salariat et les droits des chômeurs. C'est là encore la course au prix de la force de travail le moins cher pour permettre de valoriser au maximum le capital.* »

Cette expérimentation (dont la première vertu est d'en être une) ne mérite sans doute ni l'excès d'honneur (elle va mettre fin au chômage) ni l'indignité (on enferme les pauvres dans des sous-emplois), elle devra être suivie dans la durée, afin de voir quels sont ses effets – prévus ou inattendus, logiques ou pervers – dans l'ensemble du territoire concerné.

On peut noter cependant que ce dispositif s'adresse, comme la plupart des emplois aidés, à des catégories "éloignées de l'emploi" à qualification basse ou moyenne et que la référence des revenus est le SMIC. Or il y a des personnes très qualifiées qui furent licenciés à cinquante ans et sont bel et bien devenues des chômeurs de longue durée ; le dispositif ne s'y intéresse pas.

La Missive est éditée par l'association Gestion Attentive, www.gestion-attentive.com

Directrice de publication : Marie-Noëlle Aubergier-

L'abonnement est gratuit sur simple demande à mna@gestion-attentive.com mais comme les services de nos fournisseurs ne le sont pas, nous acceptons volontiers une participation financière de nos lecteurs. Donc, vous pouvez mettre un chèque (abonné social : 20 euros; abonné solidaire : 60 euros pour les personnes physiques, 500 les personnes morales (dix adresses abonnées); abonné responsable : à votre convenance) libellé au nom de *Association Gestion Attentive* dans une enveloppe adressée à notre trésorière madame Françoise Quairel, 43, boulevard Victor - 75015 Paris. Et n'oubliez pas de préciser votre adresse électronique afin de recevoir les numéros du service « Premium », réservés aux abonnés payants.

Missives récentes : n° 69 Entreprise, gouvernance et solidarité – n° 68 A propos du travail et de son code - n° 67 Quelques notes de management – n° 66 COP21 et acceptabilité sociale des hydrocarbures + cahier spécial Hydrocarbures de schiste – n° 65 : VW : entre-soi et peinture verte

¹⁸ Selon le Conseil économique, social et environnemental, dans un avis du 24 février 1993, « *est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial* ».

¹⁹ « *Depuis le Congrès de Vichy de novembre 2015, la CFTC va plus loin et affirme une notion supplémentaire : le revenu contributif. Celui-ci permettrait aux travailleurs de percevoir un revenu pour les emplois qu'ils occupent mais aussi pour toute activité qu'ils effectuent au sein de leurs familles, d'associations et d'autres activités individuelles ou collectives à haute utilité sociale (formation, engagements citoyens...).* » <http://www.cftc.fr/fr/actualites/revenu-contributif>